



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 MARS 2019

Le **jeudi 7 mars 2019 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 01 mars 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN, Vincent SGARLATA

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Robin DAVID à William GUILLARD, Patrick GIRAUD à Vincent SGARLATA

Absent(s) non excusé(s):

Cécile JOURDAINNE, Franck LEBRET, Amandine TAVARES GOMES, Béatrice TASSERY, Juan Carlos VEGAS

formant la majorité des membres en exercice.

Madame GALHAUT est nommée secrétaire de séance.

REPRISE DE CONCESSIONS FUNERAIRES - CM/19/020

Il est exposé au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la reprise administrative des concessions funéraires arrivées à échéance sur le cimetière Worms.

Pour le financement de ces travaux, le Conseil Municipal est informé que Monsieur le Maire souhaite solliciter un fonds de concours auprès de la Métropole Rouen Normandie. Cette dernière a mis en place un « Fonds de soutien aux investissements communaux » par délibération en date du 4 février 2016. L'opération pourrait être éligible dans le cadre de l'enveloppe A « investissements liés aux espaces non métropolitains » à hauteur de 20% du montant HT. Le montant du projet s'élève à 24 000€ HT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions qui précèdent et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Fonds de concours auprès de la Métropole Rouen Normandie, pour les travaux de relevage de tombes.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes		
	Montant		Montant	% TTC
Reprise concessions funéraires	24 000 €	FISC Métropole Rouen Normandie (20% du montant HT)	4 800 €	16.67%
TVA	4 800 €	Auto-financement	19 275.65 €	66.93%
		FCTVA	4 724.35 €	16.40%
Total TTC	28 800 €	Total TTC	28 800 €	100.00%

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2213-8, L5215-26,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

DECIDE D'APPROUVER le plan de financement présenté.

DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire pour solliciter le Fonds de concours auprès de la Métropole Rouen Normandie.

DE S'ENGAGER dès notification de l'accord du Fonds de concours à procéder à la réalisation des travaux.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à l'opération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 22 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	27	pour: 22 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le
07 mars 2019

Patrick CALLAIS,
MAIRE

